



**Picardie**  
des Châteaux  
*Ensemble,  
on va plus loin*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS De la Communauté de Communes Picardie des Châteaux

Le conseil communautaire s'est réuni conformément à l'article 2122-17 du Code Général des collectivités Territoriales.

**Date et heure de séance :**

**10 juin 2024 à 18h30**

**Envoi de la convocation :**

**31 mai 2024**

**Lieu :**

**PONT SAINT MARD**

**Conseillers communautaires en  
exercice : 53**

**Nombre de conseillers  
présents : 36**

**Mandats de procuration : 6**

**Votants : 42**

**Secrétaire de séance :**

**Guy PERNAUT**

**Présents :**

- ANIZY LE GRAND : Ambroise CENTONZE-SANDRAS ; Alcinda AZEVEDO ; Annie TUJEK ; Patricia ARTUS.
- BARISIS AUX BOIS : Guy PERNAUT.
- BASSOLES AULERS : Isabelle HERBULOT.
- BESME : Georges KRESS.
- BOURGUIGON SOUS MONTBAVIN : Eric BONAMOUR DU TARTRE.
- BRANCOURT EN LAONNOIS : Marie-Laure ROUYER ; Nadège DELPECH.
- CAMELIN : Francis BORGNE.
- CHAILLEVOIS : Philippe MIGNOT.
- CHAMPS : Marie-Angéline TENAILLON.
- COUCY LA VILLE : Jocelyne DEMADE.
- COUCY LE CHATEAU : Patrick CAUX ; Luminita LECAUX-ENACHE.
- CRECY AU MONT : Vincent MORLET.
- FOLEMBRAY : Jacques PORTAS.
- FRESNES SOUS COUCY : Quentin GUILMONT.
- GUNY : Jean Marc BAILLON.
- LANDRICOURT : Eddy WARNIER.
- LEUILLY SOUS COUCY : Christian ZAKRYENSKI.
- MONTBAVIN : Christophe ANANIE.
- PINON : Bernard BITEBIERE ; Françoise DIAS ALVES.
- PONT SAINT MARD : Marie-France DOUVRY.
- PREMONTRE : Christian LEVEQUE.
- QUINCY-BASSE : Philippe MOUSSOUR.
- ROYAUCOURT ET CHAILVET : Guillaume LE RUDULIER.
- SAINT AUBIN : Benoit PHILIPON.
- SAINT PAUL AUX BOIS : Marie France LARDE.
- SELENS : Frédéric KAMINSKI.
- TROSLY LOIRE : Thierry LEMOINE.
- URCEL : Vincent PIERSON.
- VERNEUIL SOUS COUCY : Stéphanie BAUDRIMONT-CHOQUET.
- WISSIGNICOURT : Jean Pierre DUFOUR.

**Excusés et ayant donné pouvoir :**

- Monsieur Emmanuel FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Guy PERNAUT ;
- Madame Martine SALENGROS donne pouvoir à Monsieur Jacques PORTAS ;
- Monsieur Patrick VITU donne pouvoir à Madame Annie TUJEK ;
- Madame Martine COLVEZ donne pouvoir à Madame Françoise DIAS ALVES.
- Madame Charles COLVEZ donne pouvoir à Madame Patricia ARTUS.
- Monsieur Christophe LAUTOUT donne pouvoir à Madame Isabelle HERBULOT.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

**Délibération CC2024-027 : Convention de portage entre l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne (EPFLO) et la Communauté de communes Picardie des Châteaux - acquisition de la Maison « Parmentier » à COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE**

**EXPOSE**

Par délibération n°2023-034 en date du 19 juin 2023, la Communauté de communes a adhéré à l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne (EPFLO). Pour rappel, cette adhésion permet le portage par l'Etablissement, d'opérations foncières pour le compte des collectivités membres.

La Communauté de communes souhaiterait ainsi mobiliser les services de l'EPFLO pour l'acquisition d'une propriété dénommée « Maison Parmentier » située à COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE, Avenue de LAON, dont les caractéristiques cadastrales sont les suivantes :

Section	Numéro	Lieudit / Adresse	Contenance cadastrale
C	157	COUCY	11 a 20 ca
C	158	AV DE LAON	11 a 47 ca
C	161	DEVANT LA PORTE DE LAON	16 a 43 ca
C	217	COUCY	2 a 63 ca
C	218	COUCY	3 a 00 ca
C	220	COUCY	70 ca
C	225	COUCY	2 a 55 ca
C	248	COUCY	9 a 77 ca
Soit une contenance totale			<b>57 a 75 ca</b>

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 420 000 € (avant négociations) et se décompose ainsi :

Montant	Nature des dépenses
<b>350 000 €</b>	<b>Acquisitions foncières</b>
<b>20 000 €</b>	<b>Frais annexes</b> (frais de notaires, géomètre, diagnostics, ...)
<b>50 000 €</b>	<b>Réalisation d'études préalables aux travaux de proto-aménagement</b> qui seront à réaliser sur le site et dont le cout global sera précisé ultérieurement par voie d'avenant

Cette procédure s'inscrit dans le cadre du projet « Coucy Expérience », qui a lui-même reçu un avis favorable du Comité consultatif lors de sa réunion du 27 mai 2024. Le projet porte sur la création, à terme, d'un Centre d'Interprétation Touristique visant à valoriser le site historique majeur que constitue la cité médiévale de COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE, mais aussi le territoire de la Picardie des Châteaux.

Il apparaît que la Maison Parmentier constitue une opportunité foncière unique, de par sa localisation géographique et la superficie de ses parcelles. L'acquisition de ce bien apparaît donc comme le préalable avant la réalisation du projet lui-même.

A ce sujet, et comme le précise notamment les articles 3 et 5 de la convention de portage de l'EPFLO, l'Etablissement acquiert le bien pour le compte de la Communauté de communes, qui s'engage à le lui racheter dans un délai de 5 ans. Si le projet, pour des raisons diverses, ne devait se réaliser, la Communauté de communes accompagnée de l'EPFLO, pourra alors revendre le bien à un tiers.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 15 abstentions et 27 voix « pour » :

- **VALIDE** le principe d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne (EPFLO) du bien situé Avenue de LAON à COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE pour le compte de la Communauté de communes ;
- **VALIDE** la convention jointe au présent rapport et qui fixe les modalités du portage entre l'EPFLO et la Communauté de communes Picardie des Châteaux ;
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et à prendre toute mesure s'y référant.

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;  
Au registre sont les signatures ;

A PINON, le 10/06/2024  
**Pour extrait conforme**  
**Le Président**  
**Vincent MORLET**



Vincent MORLET

VINCENT MORLET  
2024.06.17 14:11:39 +0200  
Ref:6698187-10036511-1-D  
Signature numérique  
le Président

[[[signature1]]]